
Informations financières

Schneider Electric lance un plan d'actionnariat salarié

Rueil Malmaison, le 25 avril 2007 – Schneider Electric annonce ce jour une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise, et une augmentation de capital réservée à des entités constituées en faveur de salariés du Groupe Schneider Electric.

Dans ce cadre, des formules de souscription d'actions sont proposées à l'ensemble des salariés du Groupe dans douze pays, dont la France. La période de souscription-révocation devrait intervenir du 1^{er} juin au 5 juin 2007, et le règlement-livraison des actions devrait intervenir début juillet 2007. Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

Emetteur

Schneider Electric
Eurolist segment A – Euronext Paris (France)
Action ordinaire code ISIN : FR0000121972
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Objectif de l'opération – Motifs de l'offre

Le Directoire de Schneider Electric, sur la base d'une autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 2006, a demandé au Conseil de Surveillance de l'autoriser à (i) émettre des actions réservées aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail et (ii) émettre des actions réservées à des entités constituée en faveur des salariés du Groupe, dans le cadre des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce.

Dans ce cadre, deux formules de souscription sont proposées aux bénéficiaires de cette offre :

- une formule dite "classique" dans laquelle le souscripteur est pleinement exposé aux variations du cours de l'action ; et
- une formule dite "à effet de levier" (par l'intermédiaire d'un contrat d'échange avec une banque structurante ou par l'attribution de "stock appreciation rights") dans laquelle le souscripteur bénéficie de la garantie de recevoir à l'échéance le montant de son apport personnel et un multiple de la performance des actions Schneider Electric calculée à l'échéance sur la base d'une moyenne arithmétique des cours de bourse de l'action.

Cette opération permet de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés à son développement et à ses performances futures.



Communication Financière :
Schneider Electric
Alexandre Brunet

tél. +33 (0)1 41 29 70 71
fax +33 (0)1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
Euroclear : 12197

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Moine

tél. +33 (0)1 41 29 70 76
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

tél. +33 (0)1 40 70 11 89
fax +33 (0)1 40 70 90 46

Informations financières (p. 2)

Titres offerts

Les actionnaires de Schneider Electric, réunis le 3 mai 2006 en Assemblée Générale Mixte, ont autorisé le Directoire (i) dans le cadre de la 26^{ème} résolution, à augmenter le capital social dans la limite de 5% du capital, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise et (ii) dans le cadre de la 27^{ème} résolution, à augmenter le capital dans la limite d'un montant maximal de 0,5% du capital, par l'émission d'actions nouvelles, réservée à des entités constituées en faveur de salariés du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à faire usage de ces autorisations dans la limite globale de 1% du capital.

Le Directoire devrait arrêter les modalités de ces émissions d'actions le 31 mai 2007 et notamment le prix de souscription des actions nouvelles sur la base de la moyenne des vingt derniers cours d'ouverture sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ("Cours de Référence"). Ces actions créées porteront jouissance au 1^{er} janvier 2007.

Pour la formule classique, les bénéficiaires pourront souscrire soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), en fonction de leur pays de résidence, des actions à un prix égal à 85% du Cours de Référence.

Pour la formule à effet de levier, les bénéficiaires pourront souscrire, soit en direct, soit par l'intermédiaire d'un FCPE, en fonction de leur pays de résidence, des actions à un prix égal à 85% du Cours de Référence ou à un prix égal à 100% du Cours de Référence avec, dans ce dernier cas, des bons de souscription d'action. Dans certains pays, l'effet de levier prendra la forme de "stock appreciation rights" attribués aux bénéficiaires.

Conditions de souscription

Les bénéficiaires de l'offre d'actions réservée aux salariés sont les salariés (ainsi que dans certains pays les retraités et préretraités ayant conservé des avoirs dans le Plan d'Epargne Entreprise) des sociétés du Groupe dont le siège social est situé dans un des douze pays participant à l'offre et qui bénéficient d'une ancienneté d'au moins trois mois au dernier jour de la période de souscription, soit le 5 juin 2007, dans l'une des sociétés du Groupe.

La présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.

Pour les actions ne faisant pas l'objet d'un prêt de titres par les FCPE dans le cadre des opérations à effet de levier, les porteurs de parts des FCPE exerceront leurs droits de vote aux assemblées générales de Schneider Electric, selon le fonds ou le compartiment concerné, soit directement, soit indirectement, par le Conseil de Surveillance du FCPE.

Les souscripteurs à l'offre devront conserver les actions souscrites en direct ou les parts des FCPE jusqu'au 1^{er} juillet 2012, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.



Communication Financière :
Schneider Electric
Alexandre Brunet

tél. +33 (0)1 41 29 70 71
fax +33 (0)1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
Euroclear : 12197

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Moine

tél. +33 (0)1 41 29 70 76
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

tél. +33 (0)1 40 70 11 89
fax +33 (0)1 40 70 90 46

Informations financières (p. 3)

Calendrier indicatif de l'opération

Période de souscription-révocation : du 1^{er} juin (inclus) au 5 juin 2007.

Augmentation de capital : début juillet 2007.

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront définitivement fixées par une décision à venir du Directoire, ou sur délégation de son Président (prévue le 31 mai 2007).

Cotation

L'admission des actions Schneider Electric nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000121972) sera réalisée au plus tard le jour de l'augmentation de capital soit début juillet 2007, sur la même ligne que les actions existantes.

Opérations de couverture

La mise en place de l'offre à effet de levier est susceptible de générer de la part de l'établissement financier contrepartie de l'opération d'échange, des opérations de couverture, préalablement à la mise en place de l'opération, à compter de la date de publication du présent communiqué et pendant toute la durée de l'opération.

Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions Schneider Electric. L'offre d'actions Schneider Electric réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

Contact salariés

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact indiqué dans le dépliant figurant dans le dossier de souscription qui leur a été remis.

Ce communiqué constitue le communiqué exigé par l'AMF conformément à l'article 14 de l'instruction n°2005-11 du 13 décembre 2005 et le communiqué exigé par l'AMF conformément à l'article 223-2 du règlement général de l'AMF.

Schneider Electric : apporter le meilleur du New Electric World à chacun, à tout moment, et en tout lieu

Leader mondial de la distribution électrique et des automatismes & contrôle grâce à ses marques Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, Schneider Electric développe une offre globale de produits et de services pour les marchés du résidentiel, des bâtiments, de l'industrie, de l'énergie et des infrastructures. Schneider Electric emploie 112 000 collaborateurs, vend dans 190 pays et a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros à travers les 13 000 points de vente de ses distributeurs.



Communication Financière :
Schneider Electric
Alexandre Brunet

tél. +33 (0)1 41 29 70 71
fax +33 (0)1 41 29 71 42
www.schneider-electric.com
Euroclear : 12197

Contact Presse :
Schneider Electric
Véronique Moine

tél. +33 (0)1 41 29 70 76
fax +33 (0)1 41 29 71 95

Contact Presse :
DGM
Michel Calzaroni
Olivier Labesse

tél. +33 (0)1 40 70 11 89
fax +33 (0)1 40 70 90 46